

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
M. Régent Aubertin, conseiller
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Karl Trudel, conseiller
M. Alexandre Dussault, conseiller
M. Michel Thorn, conseiller
Mme Rachel Champagne, conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Stéphane Giguère, directeur général
Mme Chantal Ladouceur, directrice des finances
M. Francis Daigneault, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable

Dans la salle: 5 personnes présentes

❖ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 496-12-2021

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel Champagne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 497-12-2021

1.2 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Karl Trudel

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution numéro 498-12-2021

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021
- 1.2 Vérification des avis de convocation
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2021

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 499-12-2021

2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

PROFIL FINANCIER

	2021	2022	Variation (%)
Population	7 078	7 108	0,42 %
Nombre total d'unités d'évaluation	3 135	3 136	0 %
Budget	9 029 542 \$	9 664 412 \$	7,03 %
Valeurs imposables	923 798 300 \$	940 198 800 \$	1,78 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	327 957 \$	329 510 \$	0,47 %
Dettes nettes selon les états financiers 2020	5 491 304 \$		

TAUX DE TAXE FONCIÈRE

	2021	2022	Variation (%)
Résidentiel	0,5680 \$	0,5808 \$	2,25 %
Agricole	0,5680 \$	0,5808 \$	2,25 %
Terrains vacants non desservis	0,5680 \$	0,5808 \$	2,25 %
Terrains vacants desservis	1,0000 \$	1,1616 \$	16,16 %
6 logements	0,5870 \$	0,6002 \$	2,25 %
Commercial	0,8845 \$	0,9044 \$	2,25 %
Industriel	0,8790 \$	0,8988 \$	2,25 %

TAUX DE TAXE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

		2021	2022	Variation (%)
Eau	1 ^{er} logement	184 \$	204,67 \$	11,23 %
	2 ^e logement et plus	125 \$	125 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	60 \$	60 \$	0 %
Égout et régies	1 ^{er} logement	260 \$	260 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %
Ordures	1 ^{er} logement	205 \$	205 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	165 \$	165 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	85 \$	85 \$	0 %

		2021	2022	Variation (%)
Eau	1 ^{er} logement (taux de base)	140 \$	140 \$	0 %
	Règ. 07-2003	37 \$	37 \$	0 %
	Règ.06-2017 Deux puits	7 \$	9.62 \$	37.4 %
	Règ.17-2019 Études manganèse	0 \$	1.87 \$	100 %
	Règ.06-2020 Usine manganèse	0 \$	16.18 \$	100 %
	Total	184 \$	204,67\$	11,23 %

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Chères Joséphoises et Joséphois,

Je vous présente les **prévisions budgétaires** pour l'année 2022 et le **Programme triennal d'immobilisations** 2022, 2023 et 2024.

Le budget de fonctionnement de la municipalité en 2022 est de **9,6 M\$**.

Faisant face à un taux d'inflation record et à l'augmentation du coût des matériaux et services, le conseil municipal annonce une augmentation de 2,25 % du taux de la taxe foncière pour toutes les catégories d'immeubles, à l'exception des immeubles vacants desservis dont l'augmentation est fixée à 16 %.

Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

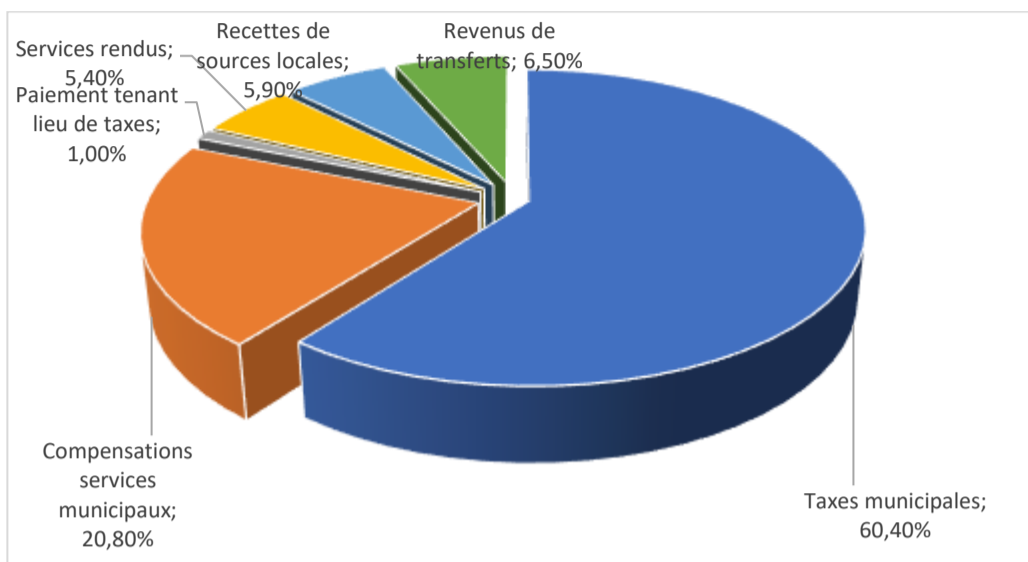
FAITS SAILLANTS – TAXATION 2022

- Budget de fonctionnement 2022 de 9,6 M\$
- Augmentation du taux de taxe foncière de 2,25 % pour les immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et agricoles
- Augmentation du taux de taxe foncière de 16 % pour les immeubles vacants desservis

LE BUDGET 2022 EN CHIFFRES

SOMMAIRE	2021	2022	Variation
	REVENUS		
Taxes municipales	5 575 558 \$	5 838 702 \$	4,7 %
Compensations services municipaux	1 902 879 \$	2 007 302 \$	5,5 %
Paiement tenant lieu de taxes	104 681 \$	97 190 \$	-0,7 %
Services rendus	437 180 \$	517 723 \$	18,4 %
Recettes de sources locales	490 700 \$	570 900 \$	16,3 %
Revenus de transferts	518 544 \$	632 595 \$	22 %
TOTAL DES REVENUS	9 029 542 \$	9 664 412 \$	7 %

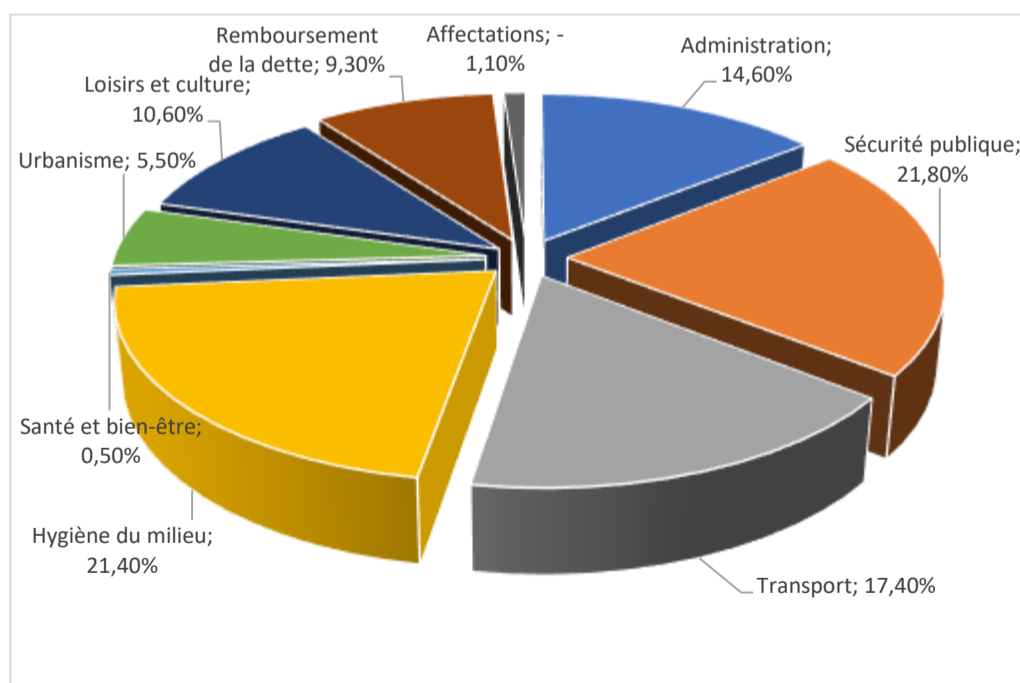
VENTILATION DES REVENUS 2022



CHARGES

	1 261 351 \$	1 408 818 \$	11,7 %
Administration générale	1 924 450 \$	2 109 976 \$	9,6 %
Sécurité publique	1 629 860 \$	1 678 721 \$	3 %
Transport	1 811 472 \$	2 066 284 \$	14,1 %
Hygiène du milieu	52 748 \$	49 481 \$	-0,6 %
Santé et bien-être	576 141 \$	532 085 \$	-7,6 %
Urbanisme	1 001 036 \$	1 027 712 \$	2,7 %
Loisirs et culture	113 858 \$	200 090 \$	75,7 %
Service de la dette (intérêts)	543 951 \$	698 433 \$	28,4 %
Remboursement de la dette (capital)	114 675 \$	-107 188 \$	-193,5 %
Affectations autres fonds			
TOTAL DES CHARGES	9 029 542 \$	9 664 412 \$	7 %

VENTILATION DES DÉPENSES 2022



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 tel que présenté.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 500-12-2021

2.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

En décembre de chaque année, le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières (en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec).

Divisé en phases annuelles, ce programme doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité, pour la période qui lui est coïncidente, dont la période de financement excède 12 mois.

Le 14 décembre 2021, le conseil municipal propose le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024, regroupant les investissements prévus par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac sur son territoire au cours des trois prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

L'objectif primaire d'un PTI est de dresser le portrait des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

ANNÉE 2022

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
ADMINISTRATION				
1	Informatique – divers projets		34 000 \$	Fonds de roulement
2	Rénovations à la mairie	Réaménagement des locaux	110 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
3	Panneau électronique	Achat d'un nouvel écran	35 000 \$	Fonds de roulement
TRANSPORT				
4	Véhicule du contremaître	Remplacement par hybride ou électrique	70 000 \$	Fonds de roulement
5	Sécurisation des rues	15 balises flexibles avec silhouettes et radar de vitesse pour études	28 000 \$	Fonds de roulement

6	Travaux d'asphaltage	Rues de la Close, Bancroft, des Érables et Duchesse	400 000 \$	TECQ 2019-2023
7	Travaux d'asphalte 2021	Montée Binette (si subvention)	1 000 000 \$	Règlement d'emprunt
HYGIÈNE DU MILIEU				
8	Cours d'eau L'Écuyer		100 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
9	Cours d'eau Perrier		30 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
10	Réservoir d'eau potable	Études de faisabilité et d'avant-projet	15 000 \$	Excédent de fonctionnement affecté – Aqueduc
SÉCURITÉ INCENDIE				
11	Laveuse	6 habits à la fois	14 000 \$	Fonds de roulement
ENVIRONNEMENT				
12	Modifications à l'écocentre	Incluant stationnement et autres configurations	450 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
13	Centre Ste-Marie	Réaménagement du sous-sol	800 000 \$	Règlement d'emprunt
14	Parc Varin	Relocalisation et réfection de la patinoire (si subvention)	100 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux et Fonds vitalité
15	Parc Jacques-Paquin	Terrain de basketball peint pour diminuer les îlots de chaleur et plantation d'arbres	35 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
16	Parc Trudel	Aménagement du sentier	25 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
17	Parc Paul-Yvon-Lauzon	Remplacement des estrades	6 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
18	Parc Cyprien-Caron	Relocalisation du sentier et acquisition de mobilier	20 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
TOTAL 2022			3 272 000 \$	

ANNÉE 2023

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
TRANSPORT				
1	Remplacement de véhicule	Pour le Service de l'urbanisme	39 000 \$	Fonds de roulement
HYGIÈNE DU MILIEU				
2	Amélioration du réseau d'aqueduc	Remplacement de vannes principales	200 000 \$	TECQ 2019-2023
3	Réservoir d'eau potable	Pour régulariser la demande en eau potable et assurer une réserve	2 200 000 \$	Règlement d'emprunt
LOISIRS ET CULTURE				
4	Acquisition boisés 640	Plateaux du Ruisseau	225 910 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
5	Prolongement de la piste cyclable	Secteur Le Bourg St-Joseph	80 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
6	Éclairage	Plateaux sportifs	40 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
7	Parc Paul-Yvon-Lauzon	Sentiers et jardins fleuris	50 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
TOTAL			2 834 910 \$	

ANNÉE 2024

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
TRANSPORT				
1	Asphalte 2024	Rues Florence	218 000 \$	TECQ 2024-2028
2	Asphalte 2024	Rues Brassard et Théorêt	450 000 \$	TECQ 2024-2028
3	Asphalte 2024	Rang Ste-Germaine	1 204 461 \$	TECQ 2024-2028
HYGIÈNE DU MILIEU				
4	Station de l'Érablière		791 000 \$	TECQ 2019-2023 et Règlement d'emprunt
5	Agrandissement des étangs aérés		1 528 000 \$	Règlement d'emprunt
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
6	Investissements dans les parcs	À déterminer	647 194 \$	Fonds Parcs et Terrains jeux
TOTAL			4 838 655 \$	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 501-12-2021

4.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

En terminant, le conseil municipal et moi vous offrons nos plus sincères vœux de bonheur et de santé pour 2022.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel Champagne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20h13.

Monsieur Benoît Proulx
Maire

Monsieur Stéphane Giguère
Directeur général

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

